



COSTAS KADIS
Commissaire chargé de la
pêche et des océans

Bruxelles,
mare.a.2(2026)3210975

M. Brian Thomsen, AAC
M. Yordan Gospodinov, BLSAC
M. Ruben Farias, CCRUP
M. Antonio Marzoa Notlevsen, MEDAC
Mme Alexandra Philippe, NWWAC
M. Sergio López, SWWAC

segreteria@med-ac.eu

Mesdames, Messieurs les Représentants des Conseils consultatifs,

Nous vous remercions de votre lettre du 3 mars 2026, par laquelle vous sollicitez des éclaircissements sur l'appel à candidatures pour le Conseil européen de l'océan (ci-après le « Conseil ») et sur sa relation avec les Conseils consultatifs (ci-après les « CC »). Nous apprécions votre engagement sur cette question et reconnaissons l'importance de garantir la transparence, la cohérence et la complémentarité des structures de gouvernance de l'océan.

Vos questions relatives à l'éligibilité des CC en tant que membres, à la répartition des rôles entre le Conseil et le système des CC ainsi qu'à la représentation des parties prenantes sont à la fois opportunes et pertinentes.

Entre-temps, la première réunion du Conseil s'est tenue juste avant Pâques, le 31 mars, et plusieurs CC ayant répondu à l'appel y ont pris part en qualité d'observateurs.

Cette décision relative à la sélection des membres du Conseil reposait sur trois considérations essentielles :

- Un large éventail de parties prenantes liées aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture est déjà bien représenté parmi les membres sélectionnés du Conseil, par l'intermédiaire d'organisations telles que l'Association des organisations nationales d'entreprises de pêche de l'Union européenne (Europêche) et la Fédération européenne des producteurs aquacoles (FEAP), les Pêcheurs à faible impact d'Europe (LIFE) ainsi que des organisations non gouvernementales de défense de l'environnement telles qu'OCEANA, Seas at Risk et le WWF.
- La décision de la Commission instituant le Conseil permet l'invitation ad hoc d'experts, ce qui garantit que les CC puissent apporter des éclairages sectoriels sur la pêche et

l'aquaculture lorsque cela est pertinent, sans qu'une qualité formelle de membre ou d'observateur soit requise.

- L'invitation d'un large éventail d'organisations au niveau de l'UE en qualité de membres assure une représentation équilibrée des différents groupes de parties prenantes, des bassins maritimes et de l'économie bleue durable. Cette approche est conforme aux règles horizontales de la Commission relatives aux groupes d'experts.

Dans mon discours introductif lors de la première réunion du Conseil, j'ai précisé la manière dont le Conseil européen de l'océan s'inscrit dans le paysage existant de la représentation des parties prenantes. En ce qui concerne la répartition des rôles entre le Conseil et les CC, ces deux organes remplissent des fonctions distinctes mais complémentaires dans le cadre de la gouvernance marine de l'UE :

- Le Conseil agit en tant que groupe d'experts de haut niveau et intersectoriel, conseillant la Commission sur un ensemble de priorités générales au titre du pacte européen pour l'Océan, y compris en matière de pêche et d'aquaculture.
- Les CC demeurent les principaux organes consultatifs pour la gestion de la pêche et de l'aquaculture au titre de la politique commune de la pêche (PCP). Leur rôle consistant à fournir des avis détaillés et sectoriels sur la mise en œuvre de la PCP reste essentiel et inchangé.

Afin d'assurer, d'une part, le maintien d'une représentation équilibrée entre les CC et, d'autre part, d'éviter un « déséquilibre sectoriel » du Conseil européen de l'océan, la Commission propose que le statut d'observateur des CC puisse être révisé de manière à ce que, lors des futures réunions du Conseil, les six sièges d'observateur soient pourvus par rotation.

Pour conclure, permettez-moi de réitérer notre reconnaissance à l'égard de l'engagement proactif des Conseils consultatifs. Nous reconnaissons pleinement le rôle unique et indispensable des CC au titre du règlement (UE) n° 1380/2013 et restons déterminés à assurer leur participation continue et effective aux travaux du Conseil de l'océan.

Sincères salutations,



Costas Kadis